
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DECEMBRE 2016

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE
D'INTERVENTION : Commune de **MARCEY LES GREVES** (Département de la Manche)

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL En date du 14 mars 2017 demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat
du bien dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelles cadastrées section AB numéros 28, 29, 30, 31, 32, 33 et 34 pour une
contenance totale de 15 405 m².

POS : zone 2 NA du POS et soumis à un schéma d'aménagement d'ensemble obligeant la
desserte via la résidence des pâturettes

PROJET : Construction de 20 à 30 logements individuels ou de petits collectifs.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **27 avril 2017 - Avis favorable.**

PROPRIÉTAIRE : **Monsieur et Madame ALLAIS (AB 28 et 29) ; Indivision CHAUVIERE (AB 30) ;
Monsieur et Madame LECERF (AB 31) ; Madame ROBIDAT (AB 32 ET 34) ; Monsieur
LEBLED (AB 33)**

ÉVALUATION
DOMANIALE : 20 décembre 2016 – 9,00 €/m²

IMPUTATION : **Compte n° 980 510 – MARCEY LES GREVES "Logements"**
Enveloppe projet : 146.000 €

ROUEN le 19 mai 2017

Visa du Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie,



Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,



Gilles GAL